



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 20 mai 2022

CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES DIFFICILES DANS LA SEINE-MARITIME

Météo-France a placé le département de la Seine-Maritime en vigilance orange orages à compter de ce vendredi 20 mai.

Une nouvelle dégradation orageuse est attendue pour aujourd'hui vendredi.

Des orages organisés assez nombreux et parfois violents progressent en matinée.

Les cellules orageuses les plus marquées peuvent alors s'accompagner de fortes intensités pluvieuses (de l'ordre de 15 à 30mm en peu de temps), et de chutes de grêle notables. Des fortes rafales de vent sont attendues à proximité des orages les plus violents, de 80 à 100 km/h, parfois plus. L'activité électrique est parfois forte.

Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, appelle à la plus grande prudence et au respect des consignes de sécurité.

Une attention particulière doit être portée notamment sur les potentielles inondations de caves et de points bas qui peuvent se produire très rapidement.

Ces conditions météorologiques s'amélioreront progressivement durant le milieu d'après-midi par le Nord.

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex

Conseils de comportement :

- A l'approche d'un orage, ranger ou fixer les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés. S'abriter hors des zones boisées.
- Ne pas se promener en forêt et sur le littoral.
- Limiter ses déplacements. Limiter sa vitesse sur route et autoroute, en particulier pour la conduite d'un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.
- En ville, être vigilant face aux chutes possibles d'objets divers.
- Éviter d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- Signaler sans attendre tout départ de feu.
- Ne s'engager en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau. Un véhicule même un 4x4, peut être emporté dans 30 centimètres d'eau.
- En cas de pluies intenses, ne descendre en aucun cas dans les sous-sols.
- Ne pas intervenir sur les toitures et ne toucher en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.

Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex